COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

C O R R I G E N D U M

COM(89) 60 final /2

Bruxelles, le 13 février 1989

Ne concerne que la
version française

MESURES FISCALES A ADOPTER PAR LA COMMUNAUTE

EN LIAISON AVEC LA LIBERALISATION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX

(Communication de la Commission au Conseil)

*

* *

PROPOSITION DE DIRECTIVE DU CONSEIL

CONCERNANT UN REGIME COMMUN DE RETENUE A LA SOURCE SUR LES INTERETS

PROPOSITION DE DIRECTIVE DU CONSEIL

MODIFIANT LA DIRECTIVE 77/799/CEE CONCERNANT L'ASSISTANCE MUTUELLE DES AUTORITES COMPETENTES DES ETATS MEMBRES DANS LE DOMAINE DES IMPOTS DIRECTS ET DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

(présentées par la Commission)

* *

*

PROPOSITION DE DIRECTIVE DU CONSEIL
CONCERNANT UN REGIME COMMUN DE RETENUE A LA SOURCE SUR LES INTERETS

CORRIGENDUM :

Le 3e considérant se lit comme suit :

considérant que l'application d'un système commun de retenue à la source répond à cet objectif tout en permettant d'assurer une imposition minimum des intérets payés par un débiteur résident d'un Etat membre; que les institutions des Communautés ne sont pas des résidents d'un Etat membre;

Commission des Communautés européennes

COM(89) 60/2/corrigendum final

Communication de la

COMMISSION AU CONSEIL

Mesures fiscales à adopter par la Communauté en liaison avec la libéralisation des mouvements de capitaux

Propositions de

DIRECTIVES DU CONSEIL

- **concernant un régime commun de retenue à la source sur les intérêts**
- **modifiant la directive 77/799/CEE concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs et de la taxe sur la valeur ajoutée**

(présentées par la Commission)

CORRIGENDUM

13.2.1989

Office des publications officielles des Communautés européennes
L - 2985 Luxembourg

Série : DOCUMENTS

1989 — 2 p. — Format 21,0 × 29,7 cm

FR

ISSN 0254-1491

ISBN 92-77-45885-2

N° de catalogue : CB-CO-89-033-FR-C

ISSN 0254-1491

COM(89) 60/2/corrigendum final

DOCUMENTS

Communication de la

COMMISSION AU CONSEIL

Mesures fiscales à adopter par la Communauté en liaison avec la libéralisation des mouvements de capitaux

Propositions de

DIRECTIVES DU CONSEIL

- **concernant un régime commun de retenue à la source sur les intérêts**
- **modifiant la directive 77/799/CEE concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs et de la taxe sur la valeur ajoutée**

(présentées par la Commission)

CORRIGENDUM

FR

09 **13.2.1989**

N° de catalogue : CB-CO-89-033-FR-C

ISBN 92-77-45885-2

€

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES